Conseil municipal du 02 septembre 2026
Commune du Givre – E202607-04

E202607-04 Signature devis réfection toiture locatif et salle du conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de faire réparer la toiture du logement locatif qui présente des infiltrations alarmantes,

Considérant la consultation simplifiée pour réfection de la toiture,

Madame le Maire propose l'entreprise de couverture TALON située 7 rue des Vignes 85520 JARD sur MER.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE :

Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette prestation de réparation de la toiture du logement locatif par l'entreprise SARL TALON Couverture,

DEMANDE à :

Madame le Maire d'inscrire sur la ligne budgétaire appropriée les sommes nécessaires à la réalisation du contrat de prestation.

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 03 septembre 2026

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le **mercredi 02 septembre 2026 à 18h39**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 août 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Madame Liliane PANTEIX, monsieur Stéphane LEMARCHAND adjoints au Maire,

Madame Hélène BARRAUD, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur André DAGLAND, monsieur Baptiste GLUMINEAU, monsieur Sébastien GREFFARD, monsieur Alexandre LAPORTE, monsieur Jean-Baptiste PATARIN, et madame Anne POTIER conseillers municipaux.

Absents représentés :
Madame Véronique BAUDAIN donne pouvoir à madame Jennifer LIBAUD,
Madame Claudine DENIS donne pouvoir à monsieur Stéphane LEMARCHAND,
Madame Françoise USELDINGER donne pouvoir à madame Liliane PANTEIX,
Absents excusés :
Mesdames Véronique BAUDAIN, Claudine DENIS, madame Monique LAULOM et Françoise USELDINGER,
Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur André DAGLAND est désigné secrétaire de séance.